

Charte d'engagement écoresponsable



Année 2025

Office de Tourisme

Tel :

Site web :

Adresse mail :

Charte d'engagement écoresponsable 2025

De la démarche à la charte

Le développement durable apparaît aujourd'hui comme un impératif. Mettre en adéquation notre image nature, nos pratiques et savoir-faire, notre offre touristique est un objectif que nous poursuivons collectivement depuis quelques années, conscients et soucieux de notre environnement et de notre cadre de vie.

Sur la base d'une première expérience écotourisme initiée sur la Communauté de communes du Seignanx en 2008, le Pays Adour Landes Océanes en partenariat avec les intercommunalités, les offices de tourisme et des prestataires touristiques, s'est donné pour objectif de diffuser ces enjeux, partager ces objectifs et coconstruire cette démarche. C'est ainsi que la Charte tourisme durable, après des journées d'échanges, de formation et d'accompagnement avec des professionnels du tourisme, de l'environnement et des collectivités, a vu le jour en 2012. Régulièrement actualisée, elle se nomme aujourd'hui Charte d'engagement écoresponsable.

Cette charte s'adresse à tous les acteurs touristiques qui exercent leur métier avec le souci de préserver durablement les espaces naturels et le cadre de vie local. Elle participe d'un réseau d'acteurs souhaitant s'engager collectivement et de concert pour coconstruire et accompagner cette dynamique du tourisme durable sur le territoire.

De la charte à la candidature

Dans un souci de simplification, ce document, mettant en avant la charte, a une quintuple vocation.

Il permet, par un système de cases à cocher :

-  La mise en avant des critères de la charte
-  L'autodiagnostic des structures quant à ces critères
-  Le diagnostic partagé lors de la visite sur place accompagné du référent du territoire à minima
-  La candidature à la charte qui sera analysée par le Groupe Tourisme
-  La signature par les parties prenantes d'un seul et même document d'engagement.

Pour candidater à cette charte et s'engager dans cette démarche, plusieurs étapes peuvent être mises en avant :

-  Mise en relation et explication par le référent local, l'office de tourisme, de la démarche
-  Autodiagnostic du candidat potentiel via ce document
-  Visite et diagnostic sur place par le référent local à minima et le coordinateur
-  Montage du dossier entre le candidat et le référent
-  Présentation de la candidature en Atelier Tourisme durable puis en Groupe Tourisme pour validation
-  Retour auprès du candidat et signature par les trois parties prenantes de ce document dans le cadre de la validation
-  Mise à disposition des outils de sensibilisation et de communication par le référent local.

Charte d'engagement écoresponsable 2025

ENGAGEMENTS DES PRESTATAIRES

Cette charte s'adresse aux acteurs touristiques qui exercent leur métier avec le souci de préserver durablement les espaces naturels et le cadre de vie local.

Elle a pour objet de permettre à chacun d'être sensibilisé et accompagné dans cette démarche afin d'inscrire le développement durable dans sa pratique professionnelle.

Cette charte est animée par un référent local, l'office de tourisme, qui assure le relais de l'information sur la démarche tourisme durable, le suivi et la communication, en lien avec l'intercommunalité et le Pays Adour Landes Océanes. Elle fera l'objet d'une évaluation tous les 3 ans, avec un suivi auprès du prestataire engagé.

En signant cette charte, le prestataire s'engage à :



Respecter les critères de la charte listés ci-après,



Transmettre la preuve des engagements au référent local,



Participer à la promotion d'un tourisme durable sur le territoire : valoriser son engagement dans sa communication interne et externe,



Faire partie d'un réseau et partager son expérience : participer aux rencontres et actions d'information, de sensibilisation ou formations liées au Tourisme Durable.

CONTREPARTIE DES PARTENAIRES

Les Offices de Tourisme, les intercommunalités et le Pays Adour Landes Océanes, s'engagent conjointement à contribuer au développement d'un tourisme durable.

Le PETR-Pays Adour Landes Océanes s'engage à :



Coordonner et accompagner la démarche en lien avec les référents locaux et les partenaires



Animer un réseau d'échanges au travers de l'Atelier « Tourisme Durable »



Fournir une attestation de diagnostic éco-responsable sur la base de ce document



Fournir un kit de sensibilisation et de communication permettant d'afficher son engagement ou d'être accompagné : logo, site internet, rencontres, ateliers, formations...



Recenser les actions menées par les partenaires



Réaliser un bilan pluriannuel de la démarche et proposer des améliorations éventuelles.

En lien avec les partenaires, l'Office de tourisme s'engage à être le référent local de la démarche, et propose les services suivants aux signataires :



Assurer le suivi et l'accompagnement des prestataires engagés



Mettre à disposition des ressources (outils pratiques, outils de sensibilisation, de communication...)



Communiquer sur la démarche pour donner de la visibilité aux acteurs engagés.

Charte d'engagement écoresponsable 2025

SIGNATURE DES PARTENAIRES

Coordonnées du coordinateur

Pays Adour Landes Océanes - PETR

A Saint Vincent de Tyrosse

Tel : 05 58 57 41 40

Courriel de la personne en charge du suivi : claire.rouchaleou@pays-alo.fr

Coordonnées du référent

Office de Tourisme / Intercommunalité :

Ville / Territoire communautaire :

Tel :

Courriel :

Coordonnées du signataire

Raison sociale (professionnels) :

Nom :

Prénom :

Ville :

Tel :

Courriel :

Fait à :

Le :

Pour le coordinateur

Le Pays Adour Landes Océanes – PETR

La Présidente

Pour le référent local

L'Office de tourisme ou l'EPCI

Le Président / le responsable

Pour le prestataire,

Le gérant / le responsable

Charte d'engagement écoresponsable 2025

LES CRITÈRES : Les signataires s'engagent à

✓ Acheter éco-responsable et local

- 1/ Favoriser des prestataires et des fournisseurs écoresponsables et/ou locaux
- 2/ Préférer des produits éco-labellisés ou alternatifs moins nocifs pour l'environnement
- 3/ Nouer des relations durables et équilibrées avec ses partenaires

✓ Réduire la consommation d'énergie

- 4/ Acheter ou remplacer les équipements électriques par des appareils de classe A ou des équipements de basse consommation
- 5/ Opter pour une utilisation raisonnée des appareils électriques
- 6/ Favoriser le recours aux énergies renouvelables

✓ Favoriser la biodiversité

- 7/ Limiter l'entretien des espaces verts, et si nécessaire utiliser des produits écolabellisés ou des traitements alternatifs, sans pesticide
- 8/ Utiliser des espèces végétales locales pour les futures plantations, et/ou mettre en place des outils pour favoriser la biodiversité

✓ Préserver la ressource en eau

- 9/ Préserver la qualité de l'eau en ne déversant aucun produit nocif dans le réseau d'évacuation ou les espaces naturels, et en limitant au strict nécessaire les produits dangereux
- 10/ Réduire la consommation d'eau et installer des économiseurs d'eau adaptés aux usages avec réducteurs de débit (<8litres / minute) pour la robinetterie

✓ Diminuer la production de déchets

- 11/ Installer ou indiquer un tri sélectif des déchets facilement accessible y compris des déchets dangereux
- 12/ Préférer des produits limitant la production de déchets et/ou facilement recyclables

✓ Limiter la pollution numérique

- 13/ Optimiser la gestion des courriers électroniques
- 14/ Optimiser la gestion des données numériques

✓ Sensibiliser à cette démarche

- 15/ Informer la clientèle, le personnel et les partenaires de la démarche tourisme durable
- 16/ Valoriser le réseau des acteurs chartés tourisme durable auprès de la clientèle et des acteurs locaux
- 17/ Transmettre son savoir et/ou mettre à disposition de la documentation sur l'offre nature locale et les mobilités auprès des clients
- 18/ Favoriser les rencontres et la concertation
- 19/ Faciliter l'accès au séjour et à l'offre pour tous

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ *Initier des actions solidaires*

20/ Apporter son soutien à des projets locaux d'utilité sociale et/ou d'intérêt collectif

21/ Avoir mis en place des actions solidaires pour soutenir certains publics

✓ *Améliorer la qualité de vie au sein de la structure / Amorcer une démarche RSE*

22/ Bénéficier d'un cadre de fonctionnement et le respecter

23/ Favoriser l'implication et la montée en compétences des personnels

24/ Respecter et mettre en œuvre des principes d'égalité et d'équité

25/ S'engager et piloter la démarche tourisme durable